



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY
20 DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 015-211502570-20241010-2024_19-DE

Département

PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC SUR CERRE

Séance du 10 octobre 2024

Délibération : N° 2024-19

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 10 Octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 01 octobre 2024

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie, LESCURE Céline

Absent(s) :

Mr MAX Pablo

Secrétaire de séance :

Mr ROUMANIOL Jacques,

ADOPTION RAPPORT sur le PRIX et la QUALITE des SERVICES PUBLICS d'EAU et d'ASSAINISSEMENT 2023

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif.

Ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dont la commune de Vezels-Roussy est membre doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.

DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2023.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 10 octobre 2024
Reçu en Préfecture
le 14 octobre 2024
Publié ou notifié
le 14 octobre 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 10 octobre 2024

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 015-211502570-20241010-2024_19-DE



Le secrétaire de séance
Jacques Roumanoff.